

AUTOGOUVERNANCE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : IMPÉRATIF D'UNE DIPLOMATIE DE DÉFENSE INNOVANTE

René OKOKO TANDJOVU

Doctorant en Relations Internationales

Université de Kinshasa

ORCID iD: 0009-0002-2962-6296

reneokoko78@gmail.com

rene.okoko@unikin.ac.cd

Résumé : Depuis 1996, les services de sécurité de la République Démocratique du Congo ont été démantelés. Ainsi, en 2001, une réforme de l'armée congolaise a été engagée par le gouvernement congolais. Toutefois, cette réforme des services de sécurité a rencontré de nombreux obstacles. C'est à partir de 2019 que cette réforme a été relancée. Compte tenu des ressources considérables qu'elle mobilise, cette recherche recommande que le gouvernement congolais privilégie la diplomatie de défense afin de renforcer ses capacités de gouvernance en matière de sécurité intérieure.

Mots-clés : autogouvernance, diplomatie de défense, services de sécurité, attaché de défense et diplomatie d'impact.

SELF-GOVERNANCE IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO: IMPERATIVE OF INNOVATIVE DEFENCE DIPLOMACY

Abstracts: Since 1996, the security services of the Democratic Republic of the Congo have been dismantled. Thus, since 2001, a reform of the Congolese army has been initiated by the Congolese government. However, this reform of the security services has faced numerous obstacles. It is from 2019 that this reform has been relaunched. Given the considerable resources it mobilizes, this research recommends that the Congolese government prioritizes defense diplomacy in order to strengthen its governance capacities in terms of internal security.

Keywords: self-governance, defense diplomacy, security services, defense attaché and impact diplomacy.

Introduction

Le 23 novembre 2025, les miliciens Mobondo ont perpétré une attaque à Nkana, dans le territoire de Kwamouth, au cours de laquelle vingt-deux civils ont été tués et de nombreux autres blessés par armes blanches et à feu. Il convient de souligner que ce conflit a pris naissance à la fin du mois de juillet 2022. En effet, la République Démocratique du Congo occupe à la fois de manière symbolique et géographique une position centrale en Afrique. Les évolutions en République démocratique du Congo exercent une influence réciproque avec les événements survenant en Afrique centrale, orientale et australe. Outre

la persistance d'un conflit armé dans l'Est du pays, aggravé par les rivalités régionales, la République Démocratique du Congo fait face à une instabilité chronique résultant de la faiblesse de ses institutions de contrôle, d'une conscience nationale fragmentée, de processus électoraux opaques qui compromettent la légitimité étatique, ainsi que de la présence de plus de cent vingt groupes armés actifs. C'est dans ce texte que la loi de programmation militaire est en cours de mise en œuvre, tandis que la loi de programmation policière est en phase de développement. Dans ce contexte, la diplomatie de défense constitue une solution de dernier recours pour l'autonomie gouvernementale congolaise. En effet, elle contribue à renforcer cette dernière en y apportant les ressources et équipements indispensables à sa consolidation. En réalité, cette étude sera guidée par deux préoccupations principales : la diplomatie de défense actuelle de la RDC répond-elle adéquatement aux défis sécuritaires auxquels le pays est confronté ? Quelle méthodologie adopter afin de surmonter ce défi structurel ? Nous avons émis l'hypothèse préalable que la diplomatie de défense en vigueur en République Démocratique du Congo se révèle inefficace, et que le législateur congolais se doit d'allouer des ressources financières plus substantielles à ce secteur diplomatique afin d'en attendre des résultats tangibles.

Ce travail soutient ainsi la nécessité d'une relance pragmatique de la diplomatie de défense en RDC, accompagnée de la mise à disposition des ressources requises. À partir du concept de soft power, par la conclusion d'alliances régionales et internationales en matière de sécurité ainsi que par l'acquisition d'armements sophistiqués, et en adoptant une approche géopolitique reposant sur des outils documentaires et netnographiques, cette étude a pour objectif de souligner la valeur ajoutée que la diplomatie de défense pourrait apporter à la réforme actuelle des services de sécurité en République démocratique du Congo. Hormis l'introduction et la conclusion, ce texte sera divisé en trois parties. Le premier analyse la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo ; le second réexamine la réorganisation des services de sécurité congolais, tandis que le dernier met en lumière la contribution de la diplomatie de défense à l'autogouvernance congolaise.

1. État de la sécurité en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo est affectée par des conflits armés violents depuis 1996. Un grand nombre d'experts considèrent que leur origine réside dans la compétition pour la maîtrise des ressources naturelles. Ce rapport entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés est fréquemment mentionné pour justifier la multiplication des mouvements armés dans une vaste région où l'État, en phase de déliquescence, a laissé place aux seigneurs de la guerre et aux milices armées, dont le nombre et la dynamique opérationnelle suscitent des débats. (Kabamba, 2017). C'est dans ce cadre qu'il convient d'intégrer l'AFC/M23 (Alliance Fleuve Congo et Mouvement du 23 Mars)

1.1. Analyse situationnelle

La République Démocratique du Congo est affectée par des conflits armés violents depuis 1996. Un grand nombre d'experts considèrent que leur origine réside dans la compétition pour la maîtrise des ressources naturelles. Ce rapport entre l'exploitation des

ressources naturelles et les conflits armés est fréquemment mentionné pour justifier la multiplication des mouvements armés dans une vaste région où l'État, en phase de déliquescence, a laissé place aux seigneurs de la guerre et aux milices armées, dont le nombre et la dynamique opérationnelle suscitent des débats. (Kabamba, 2017). C'est dans ce cadre qu'il convient d'intégrer l'AFC/M23 (Alliance Fleuve Congo et Mouvement du 23 Mars). L'AFC/M23 constitue un mouvement armé rebelle congolais exerçant ses activités principalement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. D'après les membres concernés, le gouvernement congolais n'aurait pas honoré l'accord de paix conclu en 2009, ce qui a conduit à une reprise des hostilités en 2012, puis de nouveau en 2021. Le mouvement est également reproché de promouvoir les intérêts du Rwanda. Les wazalendo, terme qui signifie « patriotes » en swahili, désignent des groupes d'autodéfense congolais constitués en 2022 afin d'appuyer les FARDC contre la progression du M23. Cependant, leur incorporation officielle au sein de l'armée demeure partielle. À ce jour, le M23 exerce son contrôle sur certaines parties des territoires du Nord et du Sud-Kivu, incluant les villes de Goma et Bukavu, et engage fréquemment des affrontements avec les FARDC, provoquant ainsi d'importants déplacements de populations. De manière similaire, la Convention pour la Révolution Populaire (CRP) dirigée par Thomas Lubanga, la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO) ainsi que Zaïre poursuivent leurs incursions en Ituri et perpètrent des attaques contre les populations civiles. Par ailleurs, les Mobondo instaurent un climat de terreur dans les provinces du grand Bandundu.

2. Réexaminer les dispositifs de sécurité en République Démocratique du Congo

La République démocratique du Congo (RDC), confrontée à des conflits armés, entreprend une réforme de ses services de sécurité dans leur ensemble, en accordant une attention particulière à l'armée. Néanmoins, malgré les efforts consentis, cette réforme peine à se concrétiser et à générer des résultats significatifs en raison de divers facteurs liés aux enjeux, aux acteurs, aux ressources ainsi qu'à certaines incertitudes. (SWEDI MUGALA, 2023). Le contexte historique de la mise en œuvre de la réforme de l'armée se décompose en trois phases distinctes : la période allant de 2001 à 2006 ; celle couvrant les années 2006 à 2018 ; et enfin, la période s'étendant de janvier 2019 à aujourd'hui. La phase qualifiée de « transition politique » a instauré l'orientation initiale d'un processus laborieux de réforme transformationnelle de l'armée, à travers l'accord global et inclusif du 1er avril 2003, connu sous le nom de Sun City, qui prévoyait un mécanisme destiné à la création d'une armée nationale restructurée et intégrée.

Les instruments juridiques développés dans le cadre de la transition manifestaient ainsi l'intention de provoquer une discontinuité avec l'image et les comportements des militaires qui avaient prévalu jusqu'à ce moment. Au cours de la période désignée comme la Troisième République, suite à l'adoption de la Constitution du 18 février 2006, la réforme de l'armée s'est engagée notamment par l'élaboration du plan d'action de réforme des FARDC, la promulgation de la loi n°11/012 du 11 août 2011 relative à l'organisation et au fonctionnement des forces armées, ainsi que celle de la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 instituant le statut militaire au sein des FARDC. La phase dite d'alternance démocratique se caractérise par l'intention exprimée par le nouveau Président de la République, qui, lors

de son discours sur l'état de la nation prononcé le 13 décembre 2019 devant le Parlement réuni en congrès, s'est explicitement engagé en faveur d'une réforme globale du secteur de la sécurité (armée renforcée, unité nationale, police et services de renseignement davantage capables d'anticiper et de prévenir). À ce jour, le cadre juridique relatif à la réforme de l'armée est établi. Les textes essentiels encore à promulguer comprennent, d'une part, la loi de programmation relative à la réforme des FARDC ainsi que les mesures d'exécution des lois susmentionnées. (Kabengele, 2021). De surcroît, il demeure des étapes majeures à accomplir afin d'édifier des forces armées de la République démocratique du Congo qui soient républicaines, apolitiques, professionnelles, modernes et dissuasives sur l'ensemble du territoire national. Ce n'est qu'en 2022 que le gouvernement congolais a entrepris de structurer sa diplomatie militaire. Ainsi, le gouvernement avait retenu la possibilité d'instaurer un mécanisme de diplomatie de défense. Ce faisant, lors du conseil des ministres du 18 novembre 2022, le ministre de la Défense, Gilbert Kabanda, avait porté à la connaissance du gouvernement la signature de deux arrêtés ministériels régissant le fonctionnement du dispositif de la diplomatie de défense, en conformité avec les directives du président de la République et les recommandations du vice-premier ministre, ministre des Affaires étrangères.

Par conséquent, le ministre avait conclu qu'il procéderait dans les plus brefs délais à la nomination et à l'affectation des attachés de défense, ainsi qu'à la reconnaissance des fonctions militaires équivalentes exercées par les membres des forces armées de la République, afin d'assurer leur présence dans le cadre de la coopération internationale en matière de défense.

2.1. Dépêche des attachés de défense auprès des missions diplomatiques congolaises

Il convient de souligner que la mise en place d'un plan de diplomatie de défense vise à faciliter : l'élaboration et l'exécution d'initiatives relatives à la politique de défense au niveau international ; la préparation, la négociation et la soumission de traités, accords, conventions et conférences internationales pertinents pour la défense nationale, en coordination avec les services supérieurs et directions du ministère compétents dans leurs domaines respectifs, et en concertation avec le ministère des affaires étrangères et de la coopération ; la surveillance et l'évaluation de la conjoncture internationale dans le domaine des politiques de sécurité et de défense. (Ministère de la Défense, 2012). Malheureusement, la République démocratique du Congo a longtemps omis de dépêcher des attachés de défense au sein de ses différentes ambassades à travers le monde. Parmi les 56 ambassades et 27 consulats que la République démocratique du Congo possède à l'étranger, un seul attaché de défense a été dépêché en Afrique du Sud. Malgré la bonne intention du gouvernement congolais, la complexité de l'administration publique congolaise entraîne le maintien de nombreux postes d'attaché de défense vacants au sein des ambassades de la RDC. Cela demeure un obstacle majeur à la mise en œuvre de la diplomatie de défense en République démocratique du Congo.

3. La diplomatie de défense comme soutien à l'autogouvernance du Congo

Il importe de préciser que la diplomatie de défense favorise l'autonomie gouvernementale en consolidant les capacités de sécurité indépendantes des États, réduisant de ce fait leur dépendance à l'égard des acteurs étrangers. Elle intègre la coopération militaire, la réforme du secteur de la sécurité ainsi que les opérations civilo-militaires afin de garantir la souveraineté, la stabilité pérenne et la légitimité démocratique. Ainsi, dans le contexte où la RDC procède à la réforme de ses services de sécurité, la diplomatie de défense constitue un instrument essentiel à la consolidation de sa souveraineté, selon divers paramètres.

3.1. Mettre en avant les priorités nationales

Les crises et la désintégration des États ont à plusieurs reprises illustré l'importance cruciale d'accorder une attention adéquate aux institutions publiques. Autrement dit, avant l'émergence des difficultés. En l'absence de capacités fondamentales de gouvernance publique aptes à satisfaire les besoins présents et futurs, la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces conformes à l'intérêt général demeure impossible, ce qui entraîne la dégradation de l'environnement et la souffrance des populations. Les priorités doivent être attribuées en fonction de leur importance. (ORMOND, 2010). Compte tenu des menaces sécuritaires auxquelles la République démocratique du Congo est actuellement confrontée, le recours à la diplomatie de défense s'impose comme une nécessité impérieuse. En effet, cette diplomatie facilitera l'acquisition rapide par nos services de sécurité d'armes sophistiquées ainsi que d'équipements de pointe. De surcroît, cette diplomatie offrirait la possibilité de former des élites militaires dans divers domaines. En effet, que cela s'inscrive dans le cadre plus vaste d'un programme de réforme du secteur de la sécurité ou vise uniquement à renforcer la capacité d'un partenaire pour répondre à des défis communs en matière de sécurité et de défense, la formation ainsi que la fourniture de moyens et d'équipements représentent un instrument fondamental pour atteindre les objectifs ultimes de la diplomatie de défense. Le renforcement des capacités des pays entretenant des relations étroites avec la RDC pourrait permettre d'orienter les efforts vers l'amélioration des performances en matière d'organisation, de préparation, de développement doctrinal et de procédures, conduisant ainsi à un progrès qualitatif des forces armées. Ces progrès permettront une amélioration substantielle des capacités défensives de nos partenaires et faciliteront notre intégration aux opérations extérieures de maintien de la paix.

Par ailleurs, la collaboration industrielle et technologique, dans le cadre de la diplomatie de défense, a pour objectif de promouvoir le développement et le renforcement des secteurs industriels stratégiques, notamment via des programmes d'armement, d'équipement et d'activités industrielles associées à la défense. Ces programmes se distinguent par leur spécificité marquée et s'ajustent aux exigences concrètes d'un pays à un moment donné. Généralement conçus conformément à un accord de coopération en matière de défense, leur exécution nécessite fréquemment l'élaboration d'un programme d'exécution autonome, lequel doit s'intégrer au programme global afin d'exploiter les synergies, d'assurer des soutiens réciproques et d'harmoniser les critères au sein des relations. Par conséquent, l'emploi de la diplomatie de défense offre à la RDC l'opportunité

d'optimiser la valorisation de ses services de sécurité dans le but d'assurer une protection efficace de son intégrité territoriale.

3.2. Consolider l'efficacité de la diplomatie congolaise.

Dans le contexte présent, la diplomatie congolaise est obligée de s'appuyer sur des partenariats stratégiques pour maximiser la mise en œuvre de la réforme de ses services de sécurité et renforcer son influence à l'échelle internationale. Les partenariats stratégiques constituent un enjeu fondamental pour la République démocratique du Congo dans sa quête d'amélioration des conditions de vie de sa population. Ces accords, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, permettent aux États d'acquérir des compétences et des ressources provenant d'autres pays. Il demeure néanmoins fondamental de garantir que ces collaborations soient équilibrées et profitables aux deux parties. L'un des enjeux majeurs consiste à éviter l'instauration de relations néocoloniales dans lesquelles les intérêts des pays partenaires domineraient ceux de la République démocratique du Congo. (MBUTI, 2022). Les opportunités générées par les partenariats stratégiques sont intrinsèquement nombreuses. En conséquence, la République démocratique du Congo doit également s'assurer de la cohérence de ses partenariats stratégiques avec ses priorités en matière de développement national. Cela requiert une démarche cohérente ainsi qu'une vision précise des objectifs que le pays entend atteindre. En veillant à ce que ses partenariats correspondent précisément à ses besoins particuliers et à ses priorités, la RDC est en mesure d'optimiser les avantages découlant de ces collaborations. (DUPOND, 2019). Les perspectives offertes par les collaborations stratégiques sont nombreuses. À titre d'exemple, la République démocratique du Congo aurait pu exploiter l'expertise technologique et militaire des pays industrialisés afin d'optimiser ses secteurs stratégiques, notamment la défense et les infrastructures. La disponibilité de technologies contemporaines et durables pourrait substantiellement accroître la productivité ainsi que la compétitivité nationale sur la scène internationale. Par ailleurs, ces partenariats présentent une probabilité significative de promouvoir des échanges de compétences, facilitant ainsi la formation et le développement professionnel des officiers congolais.

Un autre aspect fondamental des partenariats stratégiques réside dans leur contribution à la promotion de la paix et de la sécurité au sein de la région. En coopérant avec les États voisins, la République démocratique du Congo est en mesure de traiter des problématiques transnationales telles que la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et les migrations clandestines. Ces actions sont susceptibles de consolider la stabilité régionale, facteur crucial pour stimuler les investissements et instaurer un climat de confiance. Dans cette perspective, il convient que la RDC assure la cohérence de ses partenariats stratégiques avec ses priorités relatives au renforcement des capacités militaires et au développement national. Cela requiert une démarche cohérente ainsi qu'une vision précise des objectifs que le pays entend atteindre. En veillant à ce que ses partenariats correspondent à ses besoins particuliers ainsi qu'à ses priorités, la République démocratique du Congo est en mesure d'optimiser les avantages découlant de ces collaborations (DUPOND, 2019).

Par le biais de partenariats stratégiques, la diplomatie de défense constituera un vecteur essentiel à la réorganisation globale des services de sécurité congolais. Par conséquent, la diplomatie de défense constitue désormais le fondement sur lequel la République démocratique du Congo devrait s'appuyer afin d'optimiser l'application de ses lois de programmation sécuritaire. Par ailleurs, la diplomatie de défense permettrait à la République démocratique du Congo d'établir des partenariats stratégiques avec les grandes puissances mondiales afin de consolider sa sécurité intérieure. Ainsi, dans le contexte congolais contemporain, la diplomatie de défense s'est imposée comme un levier essentiel pour renforcer l'efficacité de la diplomatie congolaise.

Conclusion

La République démocratique du Congo fait actuellement face à des enjeux sécuritaires d'une grande complexité. C'est dans cette optique que le gouvernement congolais a estimé pertinent de réactiver, à partir de 2022, la diplomatie de défense. Cependant, cette relance se heurte à des obstacles administratifs qui entravent son développement. La République démocratique du Congo est susceptible de bénéficier substantiellement de l'instauration d'une diplomatie de défense. Le renforcement de celle-ci facilite la mise en œuvre de l'autogouvernance au sein de la République démocratique du Congo. L'insuffisance des ressources financières attribuées constitue le principal obstacle à une mise en œuvre efficace de la diplomatie de défense en République démocratique du Congo. Il appartient ainsi au gouvernement et au parlement congolais de consacrer des ressources financières substantielles à ce secteur, dans l'optique d'aboutir à des résultats probants en faveur des services de sécurité congolais.

Références bibliographiques

- Dupond, P. (2019). *La diplomatie stratégique en Afrique : problématiques et défis associés*. PUF.
- Kabamba Mbambu, F. (2017). *Conflits armés et exploitation forestière en République démocratique du Congo : vers une démarche environnementale intégrée à l'échelle régionale. Paix, sûreté et reconstruction post-conflit dans la région des Grands Lacs*.
- MBUTI, S. (2022). *Les alliances stratégiques et la promotion du développement durable en République démocratique du Congo*. PUL.
- Ministère de la Défense. (2012). *Plan de diplomatie de défense, répertoire général des publications officielles*.
- Ormond, D. (2010). *Priorisation des priorités : une détermination politique soutenue en vue de réformer la gouvernance publique*. *Revue internationale des sciences de l'administration*.
- Kabengele, E. & al. (2021). *L'analyse de la réforme des forces armées et de l'implication de la société civile dans le contrôle du secteur de la défense en République Démocratique du Congo (RDC)*. Association.
- Swedi Mugala, S. (2023). *La rédaction du livre blanc sur la défense et la sécurité constitue une étape préalable indispensable à une réforme effective des FARDC*. M.E.S, numéro 126.

Ziehumana, D. (2025). Crise en République démocratique du Congo : dynamiques de résistance et de coopération dans les régions du Nord et du Sud-Kivu. IEIM-ULAM.

Autres

Actualité.cd > index. PHP supérieur à 2022/11/19.

La Constitution adoptée le dix-huit février deux mille six.

La loi n° 11/012 du 11 août 2011 relative à l'organisation et au fonctionnement des forces armées

La loi n° 13/005 du 15 janvier 2013 établissant le statut des militaires des FARDC.